

**Premier supplément en date du 24 avril 2017 au prospectus de base
en date du 25 novembre 2016**



Département des Bouches-du-Rhône

Programme d'émission de titres de créance

**(Euro Medium Term Note Programme)
500.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le **Supplément**) complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 25 novembre 2016 (le **Prospectus de Base**), visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le numéro n°16-551 en date du 25 novembre 2016, préparé par le Département des Bouches-du-Rhône (le **Département des Bouches-du-Rhône** ou l'**Emetteur**) et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 500.000.000 d'euros (**Euro Medium Term Note Programme**) (le **Programme**).

Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil en date du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la **Directive Prospectus**).

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus, afin de présenter, d'une part, son budget primitif pour 2017 voté par l'Assemblée Départementale le 31 mars 2017 et, d'autre part, la situation de l'endettement du Département au 1^{er} janvier 2017.

Des copies de ce Supplément sont disponibles sans frais (i) au siège de l'Emetteur et dans les bureaux de tout Agent Payeur dont les coordonnées figurent à la fin du Prospectus de Base, (ii) sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et (iii) sur le site internet de l'Emetteur (www.departement13.fr/le-13/linstitution/le-budget/lemprunt-obligataire).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

TABLE DES MATIERES

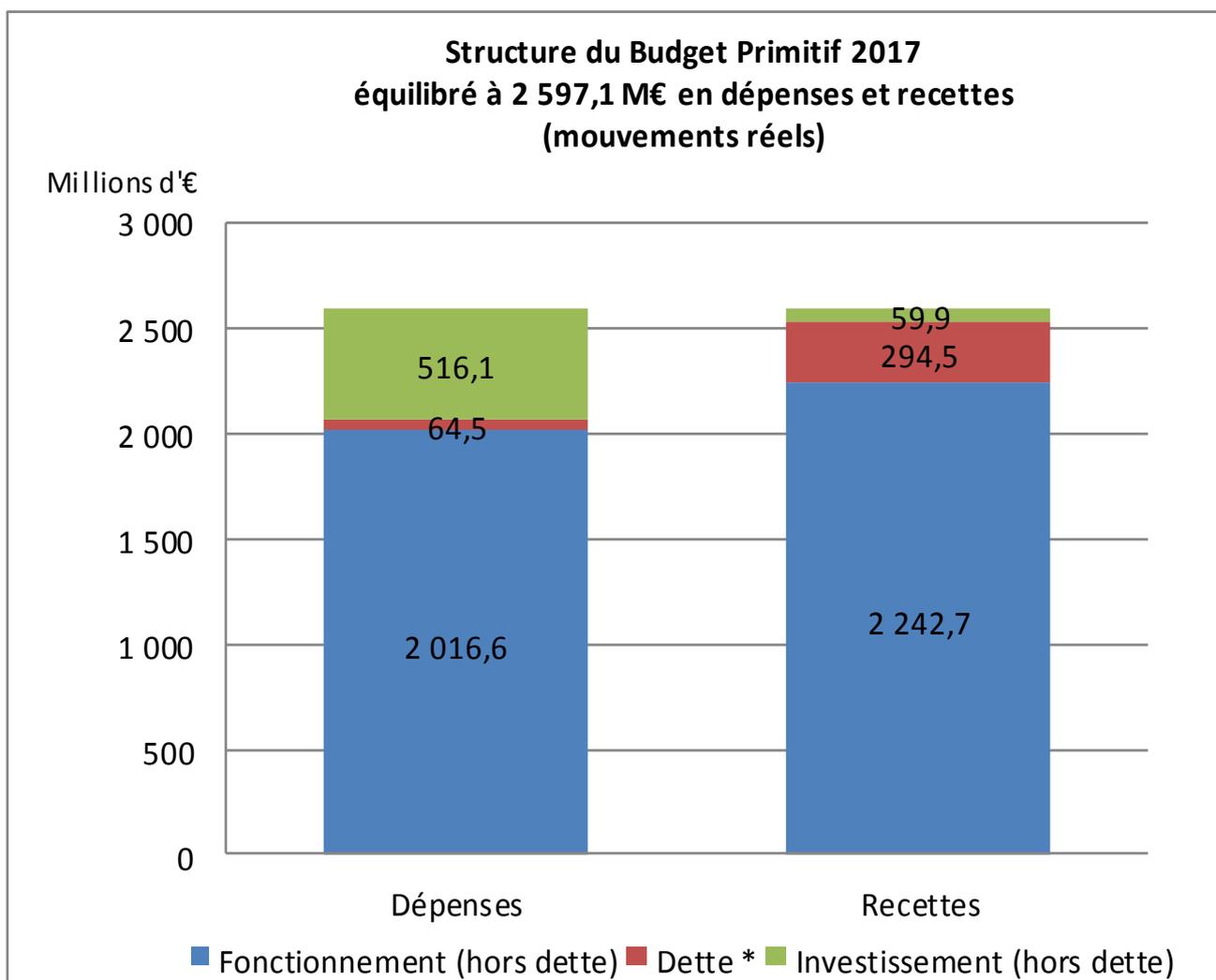
I. LE BUDGET PRIMITIF POUR 2017	p.5
II. LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2017	p.22
RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE	p.25

Le présent Supplément a pour objet de porter à la connaissance des investisseurs :

- les données du budget primitif (BP) pour 2017 voté le 31 mars 2017 (I) ;
- la situation de l'endettement départemental au 1^{er} janvier 2017 (II).

Les informations contenues dans le présent Supplément complètent et s'insèrent à la suite des informations contenues au paragraphe 5 "Les comptes de l'Emetteur" (pages 94-142) de la section "Description de l'Emetteur" du Prospectus de Base.

I- LE BUDGET PRIMITIF POUR 2017



*dont prêt à taux zéro FCTVA (dispositif spécifique et ponctuel de la Caisse des Dépôts, reposant sur un prêt octroyé en 2015 et destiné à pallier le décalage de perception du FCTVA 2015).

I.1 Les recettes réelles de fonctionnement votées au BP 2017 (en M€)

		BP 2017
Chapitres budgétaires	Recettes réelles de fonctionnement	2 242,7
731 Impositions directes	Fiscalité directe	670,7
	Taxe foncière sur les propriétés bâties	371,5
	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	120,1
	Attribution de compensation de CVAE	115,4
	Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	37,7
	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	7,5
	Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	18,5
73 Impôts et taxes	Fiscalité indirecte	964,0
	Droits de mutation	340,0
	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	0,1
	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	206,0
	Taxe d'aménagement	10,8
	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	370,6
	Attribution au titre des fonds de péréquation DMTO	14,0
	Attribution fonds de solidarité des départements	0,5
	Taxe sur la consommation finale d'électricité	22,0
74 Dotations, subventions et participations	Dotations et participations	498,4
	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	303,7
	Dotation générale de décentralisation (DGD)	11,9
	Allocations compensatrices	54,7
	<i>dont DC RTP</i>	42,2
	<i>dont allocations compensatrices</i>	12,5
	Fonds de mobilisation départemental d'insertion (FMDI)	15,0
	Autres participations Etat	4,3
	Participation CNSA (APA) dont loi AVS	73,2
	Participation CNSA (PCH)	19,1
	Participation CNSA (MDPH)	1,7
Autres participations	14,8	
Autres recettes	Autres recettes	109,6
	Produits du domaine, service et gestion courante	3,3
	Recouvrements dépenses d'aide sociale et indus	90,3
	Produits financiers	3,6
	Produits exceptionnels	9,4
	Reprises sur provisions	3,0

I.2 Les recettes réelles d'investissement (hors emprunt) votées au BP 2017 (en M€).

		BP 2017
Chapitres budgétaires	Recettes réelles d'investissement hors emprunts	59,9
10 article 10222	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	22,4
13 article 1332	Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	7,9
13 article 1331	Dotation globale d'équipement (DGE)	0,8
13 article 1345	Produit des amendes radars	0,5
Autres 13	Subventions et participations	12,7
23, 45, 165, 024	Autres recettes	12,3
27	Recettes financières	3,3

I.3 Les dépenses réelles de fonctionnement votées au BP 2017 (en M€)

		BP 2017
Chapitres budgétaires	Dépenses réelles de fonctionnement	2 031,4
	Dépenses réelles de gestion (hors frais financiers, charges exceptionnelles et dotations aux provisions)	2 010,0
011	Charges à caractère général	122,5
012	Charges de personnel et frais assimilés	327,3
014	Atténuations de produits	45,1
016	Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	167,8
017	Revenu de solidarité active (RSA)	524,4
65	Autres charges de gestion courante	822,2
<i>article 65111</i>	<i>dont allocations à la famille et à l'enfance</i>	<i>5,4</i>
<i>articles 6511211 et 6511212</i>	<i>dont prestation de compensation du handicap (PCH)</i>	<i>93,1</i>
<i>article 651122</i>	<i>dont allocation compensatrice tiers personne (ACTP)</i>	<i>12,3</i>
<i>articles 6522 et 6524</i>	<i>dont frais d'hébergement</i>	<i>433,7</i>
<i>articles 65511 et 65512</i>	<i>dont dotation de fonctionnement des collèges</i>	<i>24,6</i>
<i>article 6553</i>	<i>dont service d'incendie et de secours</i>	<i>66,4</i>
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,7
66	Charges financières	15,0
67	Charges exceptionnelles	2,5
68	Dotations aux provisions	0,7
022	Dépenses imprévues	3,2

I.4 Les dépenses réelles d'investissement votées au BP 2017 (en M€)

		BP 2017
Chapitres budgétaires	Dépenses d'équipement	565,8
018	Revenu de solidarité active	0,1
204	Subventions d'équipement versées	295,3
20	Immobilisations incorporelles	29,5
21	Immobilisations corporelles	48,9
23	Travaux en cours	136,8
27	Participations et autres immobilisations financières	4,2
020	Dépenses imprévues	1,3
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,0
164	Emprunts et dettes assimilées	43,4
10	Remboursement prêt à taux zéro FCTVA 2015	6,3

I.5 Les dépenses réelles par fonctions

I.5.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	BP 2017	VARIATION
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 025 317 900,00	2 031 354 369,00	0,30%
OPERATIONS NON VENTILABLES	68 298 676,00	64 958 263,00	-4,89%
<i>Dette</i>	<i>15 350 000,00</i>	<i>14 770 000,00</i>	<i>-3,78%</i>
<i>Opérations non ventilables - autre</i>	<i>52 948 676,00</i>	<i>50 188 263,00</i>	<i>-5,21%</i>
ADMINISTRATION GENERALE	152 778 200,00	146 204 293,00	-4,30%
<i>Personnel non ventilable</i>	<i>81 954 445,00</i>	<i>80 271 193,00</i>	<i>-2,05%</i>
<i>Administration générale - autre</i>	<i>70 823 755,00</i>	<i>65 933 100,00</i>	<i>-6,91%</i>
COOPERATION DECENTRALISEE ACTIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES	1 895 000,00	1 902 000,00	0,37%
SECURITE	63 876 700,00	70 115 451,00	9,77%
<i>Incendie et secours</i>	<i>62 839 000,00</i>	<i>68 974 651,00</i>	<i>9,76%</i>
<i>Sécurité - autre</i>	<i>1 037 700,00</i>	<i>1 140 800,00</i>	<i>9,94%</i>
ENSEIGNEMENT	107 678 000,00	110 526 000,00	2,64%
<i>Collèges</i>	<i>99 631 000,00</i>	<i>102 488 000,00</i>	<i>2,87%</i>
<i>Enseignement supérieur</i>	<i>648 000,00</i>	<i>444 000,00</i>	<i>-31,48%</i>
<i>Enseignement - autre</i>	<i>7 399 000,00</i>	<i>7 594 000,00</i>	<i>2,64%</i>
CULTURE VIE SOCIALE JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS	54 794 000,00	59 325 081,00	8,27%
<i>Jeunesse et sports</i>	<i>18 986 000,00</i>	<i>21 736 081,00</i>	<i>14,48%</i>
<i>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - autre</i>	<i>35 808 000,00</i>	<i>37 589 000,00</i>	<i>4,97%</i>
PREVENTION MEDICO SOCIALE	36 109 500,00	36 423 500,00	0,87%
ACTION SOCIALE	1 367 488 500,00	1 406 544 381,00	2,86%
<i>Famille et enfance</i>	<i>203 483 500,00</i>	<i>206 446 000,00</i>	<i>1,46%</i>
<i>Personnes handicapées</i>	<i>255 416 000,00</i>	<i>278 712 000,00</i>	<i>9,12%</i>
<i>Personnes âgées</i>	<i>121 919 000,00</i>	<i>126 893 000,00</i>	<i>4,08%</i>
<i>Personnes dépendantes (APA)</i>	<i>161 247 500,00</i>	<i>167 776 000,00</i>	<i>4,05%</i>
<i>RSA</i>	<i>531 778 500,00</i>	<i>524 668 767,00</i>	<i>-1,34%</i>
<i>Action sociale - autre</i>	<i>93 644 000,00</i>	<i>102 048 614,00</i>	<i>8,98%</i>
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	38 633 800,00	40 028 359,00	3,61%
<i>Routes et voiries</i>	<i>27 151 800,00</i>	<i>28 254 359,00</i>	<i>4,06%</i>
<i>Réseaux et infrastructures - autre</i>	<i>11 482 000,00</i>	<i>11 774 000,00</i>	<i>2,54%</i>
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	24 139 000,00	23 198 200,00	-3,90%
<i>Aménagement et développement urbain</i>	<i>4 578 000,00</i>	<i>4 495 100,00</i>	<i>-1,81%</i>
<i>Logement</i>	<i>878 000,00</i>	<i>834 000,00</i>	<i>-5,01%</i>
<i>Environnement</i>	<i>9 780 500,00</i>	<i>9 041 600,00</i>	<i>-7,55%</i>
<i>Aménagement et environnement - autre</i>	<i>8 902 500,00</i>	<i>8 827 500,00</i>	<i>-0,84%</i>
TRANSPORTS	90 624 500,00	56 283 917,00	-37,89%
<i>Transports scolaires</i>	<i>18 410 000,00</i>	<i>1 275 000,00</i>	<i>-93,07%</i>
<i>Transports publics de voyageurs</i>	<i>69 357 000,00</i>	<i>52 181 417,00</i>	<i>-24,76%</i>
<i>Transports - autre</i>	<i>2 857 500,00</i>	<i>2 827 500,00</i>	<i>-1,05%</i>
DEVELOPPEMENT	19 002 024,00	15 844 924,00	-16,61%
<i>Agriculture et pêche</i>	<i>6 318 024,00</i>	<i>6 213 024,00</i>	<i>-1,66%</i>
<i>Développement touristique</i>	<i>4 529 500,00</i>	<i>4 524 700,00</i>	<i>-0,11%</i>
<i>Développement - autre</i>	<i>8 154 500,00</i>	<i>5 107 200,00</i>	<i>-37,37%</i>

Chiffres exprimés en Euros

I.5.2 Les dépenses réelles d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	BP 2017	VARIATION
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	574 736 918,88	565 773 178,20	-1,56%
OPERATIONS NON VENTILABLES	54 050 000,00	55 219 500,00	2,16%
<i>Dette</i>	<i>49 300 000,00</i>	<i>49 700 000,00</i>	<i>0,81%</i>
<i>Opérations non ventilables - autre</i>	<i>4 750 000,00</i>	<i>5 519 500,00</i>	<i>16,20%</i>
ADMINISTRATION GENERALE	30 732 630,00	39 363 696,30	28,08%
SECURITE	16 809 400,00	15 633 760,00	-6,99%
<i>Incendie et secours</i>	<i>13 536 000,00</i>	<i>12 340 000,00</i>	<i>-8,84%</i>
<i>Sécurité - autre</i>	<i>3 273 400,00</i>	<i>3 293 760,00</i>	<i>0,62%</i>
ENSEIGNEMENT	109 505 826,34	112 129 990,90	2,40%
<i>Collèges</i>	<i>92 938 030,00</i>	<i>93 959 990,90</i>	<i>1,10%</i>
<i>Enseignement supérieur</i>	<i>16 567 796,34</i>	<i>18 170 000,00</i>	<i>9,67%</i>
CULTURE VIE SOCIALE JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS	5 172 952,25	4 445 287,00	-14,07%
<i>Jeunesse et sports</i>	<i>808 152,25</i>	<i>600 000,00</i>	<i>-25,76%</i>
<i>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - autre</i>	<i>4 364 800,00</i>	<i>3 845 287,00</i>	<i>-11,90%</i>
PREVENTION MEDICO SOCIALE	12 000 000,00	9 600 000,00	-20,00%
ACTION SOCIALE	14 197 487,59	15 150 465,00	6,71%
<i>Famille et enfance</i>	<i>912 776,00</i>	<i>1 536 115,00</i>	<i>68,29%</i>
<i>Personnes handicapées</i>	<i>1 260 000,00</i>	<i>1 635 000,00</i>	<i>29,76%</i>
<i>Personnes âgées</i>	<i>5 343 204,00</i>	<i>2 497 330,00</i>	<i>-53,26%</i>
<i>RSA</i>	<i>100 000,00</i>	<i>100 000,00</i>	<i>0,00%</i>
<i>Action sociale - autre</i>	<i>6 581 507,59</i>	<i>9 382 020,00</i>	<i>42,55%</i>
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	101 975 244,66	94 716 662,00	-7,12%
<i>Routes et voiries</i>	<i>96 225 000,00</i>	<i>87 882 191,00</i>	<i>-8,67%</i>
<i>Réseaux et infrastructures - autre</i>	<i>5 750 244,66</i>	<i>6 834 471,00</i>	<i>18,86%</i>
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	175 721 378,04	175 934 817,00	0,12%
<i>Aménagement et développement urbain</i>	<i>141 610 378,04</i>	<i>139 743 864,00</i>	<i>-1,32%</i>
<i>Logement</i>	<i>21 300 000,00</i>	<i>22 760 000,00</i>	<i>6,85%</i>
<i>Environnement</i>	<i>12 441 000,00</i>	<i>13 085 000,00</i>	<i>5,18%</i>
<i>Aménagement et environnement - autre</i>	<i>370 000,00</i>	<i>345 953,00</i>	<i>-6,50%</i>
TRANSPORTS	40 100 000,00	32 830 000,00	-18,13%
<i>Transports publics de voyageurs</i>	<i>12 927 668,07</i>	<i>15 676 938,34</i>	<i>21,27%</i>
<i>Transports - autre</i>	<i>27 172 331,93</i>	<i>17 153 061,66</i>	<i>-36,87%</i>
DEVELOPPEMENT	14 472 000,00	10 749 000,00	-25,73%
<i>Agriculture et pêche</i>	<i>4 120 000,00</i>	<i>4 230 000,00</i>	<i>2,67%</i>
<i>Développement touristique</i>	<i>445 000,00</i>	<i>445 000,00</i>	<i>0,00%</i>
<i>Développement - autre</i>	<i>9 907 000,00</i>	<i>6 074 000,00</i>	<i>-38,69%</i>
* hors OCLT et régularisations comptables			

Chiffres exprimés en Euros

I.6 La dette (en M€)

I.6.1 Les charges financières (en M€)

		BP 2017
66	Charges financières	15,0
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14,2
66112	Intérêts - rattachement ICNE	0,6
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,0
668	Autres charges financières	0,2

I.6.2 Les mouvements de dette (en M€)

En recettes :

16	Dettes départementales	294,5
1641/ 1631	Emprunts en euro	294,5

En dépenses :

		BP 2017
16+103	Dettes départementales	49,7
103	Plan de relance FCTVA	6,3
1641	Emprunts en euro	43,4
	Variation de l'encours de la dette départementale	244,8

I.7 Eléments d'appréciation du BP 2017

Le budget primitif (BP) 2017 a été adopté par l'assemblée départementale le 31 mars 2017. Il s'équilibre en dépenses et recettes (mouvements réels) à 2.597,1 M€.

Le contexte financier général qui a présidé à l'élaboration du BP 2017 du Département se caractérise par :

➤ l'accroissement des contraintes de la part de l'Etat

En 2017, les Départements supporteront un prélèvement de 1,4 Mds€ sur leurs dotations. Les Bouches-du-Rhône verront leurs ressources amputées d'environ 42 M€, correspondant à la poursuite de la baisse de la DGF (35 M€) à laquelle s'ajoutent plus de 6 M€ liés à l'évolution de la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle.

Réaffirmant son objectif de maintien des grands équilibres sans hausse de la fiscalité directe, la majorité départementale a décidé de poursuivre les efforts en fonctionnement (moyens généraux, recentrage des dispositifs d'intervention en cohérence avec les priorités affichées) et notamment de la maîtrise de la masse salariale. Ceci sans pour autant sacrifier la solidarité ni ses ambitions pour l'attractivité du territoire et l'emploi.

➤ la réaffirmation de la priorité accordée aux quatre axes d'intervention issus des « Etats généraux de Provence »

Le travail de fond accompli lors des Etats généraux s'est conclu sur les 4 priorités suivantes :

- la promotion de la solidarité active ;
- la préservation et la valorisation du patrimoine ;
- l'activation des leviers de croissance au bénéfice de l'emploi ;
- la construction des infrastructures de demain.

Celles-ci se déclinent progressivement au travers de politiques ciblées (insertion, jeunesse), de dispositifs inédits (accélérateur de l'emploi), d'équipements nouveaux (maison de la jeunesse, syndicat mixte haut débit) ou encore de projets structurants (plan mobilité).

➤ un respect précis des grands équilibres budgétaires

Les points suivants font l'objet d'une vigilance particulière :

- la préservation d'une épargne brute à 200 M€ dès le budget primitif afin d'assurer le financement des investissements ;
- le choix des ouvertures d'autorisations de programme en ciblant précisément les projets cohérents avec les objectifs de la collectivité (objectif de 250 M€ d'AP nouvelles) ;
- le montant de l'endettement au regard des moyennes nationales ;
- la maîtrise des frais de fonctionnement (en se référant au CA, les dépenses de structure hors personnel et direction juridique ont diminué de 9,1% entre 2015 et 2016, et l'évolution entre le BP 2016 et le BP 2017 est de -1,1%).

➤ la mise en oeuvre d'une nouvelle répartition des compétences entre collectivités

L'application des lois MAPTAM et NOTRe s'est traduite notamment par la perte de la clause de compétence générale du Département et la remise à plat de ses interventions en matière économique. Elle a également conduit à la mise en oeuvre de transferts de compétences, opérés au 01/01/2017, en direction de :

. la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (AMP), pour ce qui concerne, sur son territoire :

- . l'attribution des aides financières au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- . l'attribution des aides financières individuelles dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)
- . la gestion et l'exploitation du centre sportif de Fontainieu
- . la gestion de routes classées dans le domaine public (soit un total de 114,6 km de voies en agglomération, à caractère très urbain)
- . les transports réguliers interurbains et scolaires (à l'exception des élèves handicapés)

. la Région PACA, s'agissant :

- . de la planification des déchets
- . des transports réguliers interurbains et scolaires (à l'exception des élèves handicapés), le transfert des lignes scolaires n'intervenant qu'au 01/09/2017.

L'ensemble des coûts des compétences transférées (politique publique, rémunération des agents, frais de structure) sont strictement compensés au travers de dotations spécifiques, dont le montant a été validé par une commission présidée par le Président de la Chambre Régionale des Comptes. Au total, les dotations versées annuellement à AMP s'élèvent à 57,7 M€ (43,4 M€ à compter de 2018) et celles pour la Région, à 9,9 M€ (27,3 M€ à compter de 2018). 61 agents (hors voirie) ont été ou seront transférés.

Au regard du montant global du budget départemental et des effectifs totaux du Département, ces transferts ont un poids relativement marginal.

Néanmoins, le Département a veillé à adapter son organisation, ses politiques et son budget à cette nouvelle donne.

La collectivité départementale reste très attentive à l'éventuelle poursuite des réformes territoriales, notamment à la lumière de la loi sur le statut de Paris et l'aménagement métropolitain votée le 1^{er} mars 2017.

Enfin, il est à noter que l'application des lois MAPTAM et NOTRe ne s'est traduite par aucun transfert de compétences vers le Département.

I – Les Recettes

Le volume global des recettes hors dette de la collectivité s'affiche à 2.302,6 M€, en progression de 1,31%. Mais, elles sont affectées par les transferts de compétences et la perte d'une fraction de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) au profit de la Région.

A – La section de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 2.242,7M€, en progression de 0,8% hors provisions. Après correction des transferts de compétences, la variation est de +1,8% hors provisions. Cela représente 1.100 € par habitant et seulement 1.074 € compte tenu des versements au titre des différentes péréquations. A titre de comparaison, le produit par habitant (versements déduits) était de 966 € pour la moyenne nationale 2016.

➤ La fiscalité directe

Le produit fiscal direct est évalué à 614,5 M€, en évolution de moins de 1%. Toutefois, celle-ci est à relativiser en raison de l'important transfert de CVAE vers la Région.

○ la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

A taux constant (15,05%), le produit est estimé à 371,5 M€ pour 2017 selon les données issues des services de l'Etat. La progression est ainsi de 1,8% par rapport au produit définitif 2016 et de +2,2% si l'on compare les produits notifiés. La croissance du produit est uniquement liée à la progression des bases nettes de TFPB.

Cette ressource représente environ 17% des recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

○ la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

En 2017, une grande partie de la CVAE départementale est transférée à la Région en vertu des textes relatifs à la réforme des compétences. Cette évolution est destinée à garantir aux Régions des ressources dynamiques pour assumer les compétences transports issues de la loi NOTRe.

Sur la base du produit de CVAE 2016 de 237,9 M€, la somme de 122,6 M€ est considérée appartenir à la Région. Les dépenses de transport transférées à la Région pour 2017 ont été arrêtées à environ 7,3 M€. La Région devra donc acquitter la somme de 115,4 M€ au Département répartie par douzièmes. En 2018, ce versement sera ajusté à 95,6 M€ en raison de l'évolution de certains éléments du périmètre transféré entre Métropole et Région au titre des transports.

Au-delà de ce versement de CVAE, le Département devrait recevoir 120,1 M€ de recette au titre des 23,5% de taxe qui lui restent acquis. Par rapport à 2016, la variation représente +4,2% (+4,8 M€). Pour mémoire, la croissance 2016 avait été de 4,5%.

En 2018, le Département peut espérer connaître une dynamique exceptionnelle en raison de la réforme initiée en loi de finances initiale 2017 (article 51) sur la territorialité de cet impôt. L'association des départements de France (ADF) évalue ce surplus à près de 3 M€ pour le Département.

○ l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

Le produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux représente 7,5 M€.

➤ **La fiscalité indirecte**

Le poste fiscalité indirecte représente 949,5 M€ (+4,6%), soit +42,1 M€ par rapport au BP 2016. L'essentiel de la hausse provient des droits sur l'immobilier et de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance.

○ **la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)**

Le produit de TICPE prévu s'élève à 370,6 M€. Il est en reconduction par rapport au BP 2016.

○ **les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**

Les recettes 2016 ont été de 340,7 M€ (+8% / +25,2 M€), cette variation est due essentiellement à la poursuite de la reprise du marché immobilier. Le Département des Bouches-du-Rhône se situe parmi les plus dynamiques du territoire national.

Dans le Département, en 2016, les DMTO par habitant ont été de 168,47 €. La moyenne nationale était de 133,05 €/hab en 2015 [données observatoire SFL forum]. Dans l'hypothèse de la reconduction du contexte 2016, il a été inscrit au budget 2017 un montant de 340 M€. Il est à noter que les recettes de DMTO des trois premiers mois de l'année 2017 confirment la tendance haussière de 2016.

○ **la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)**

Les recettes de TSCA (206 M€) se décomposent en différentes fractions destinées à couvrir des transferts de charges et des évolutions fiscales :

- une part liée à la suppression de la TP : 110,7 M€,
- une part de compensation de l'acte II de la décentralisation : 60,8 M€,
- une ancienne fraction de DGF : 34,5 M€.

La progression entre 2016 et 2017 est de 2,6% (+5,2 M€) en raison d'un décalage dans la perception des recettes 2016 (des recettes 2016 ont été perçues en 2017 et sont donc inscrites au BP 2017).

○ **les autres droits indirects**

Diverses autres ressources fiscales indirectes reviennent partiellement au Département : la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), assise sur les quantités d'électricité consommées, représente 22 M€ (reconduction) et la taxe d'aménagement est estimée à environ 11 M€.

➤ **Les concours de l'Etat et de la CNSA**

Le budget 2017 s'élève à 549,9 M€ se répartissant en 455,9 M€ de concours de l'Etat et 94 M€ de participations de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Globalement, les masses sont en baisse de 3,4% (-19,6 M€). Ce sont les dotations de l'Etat qui régressent.

○ **la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD)**

Ces dotations représentent les plus importants concours du Département (315,6 M€ ; -36,6 M€).

Si la DGD est gelée (11,9 M€), la DGF enregistre de nouveau une baisse. Entre 2013 et 2017, la DGF sera passée de 425,6 M€ à 303,7 M€, soit une diminution de 121,9 M€ (-28,6%).

○ **les mesures compensatrices de perte de fiscalité**

Afin de garantir la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011, deux dispositifs de compensation ont été institués.

Le premier, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est alimenté par les collectivités. Le deuxième, la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), est assumé par l'Etat.

Les recettes liées à ces deux fonds étaient gelées depuis l'origine. Elles représentaient 86,3 M€ pour le Département, avec respectivement 48,6 M€ de DCRTP et 37,7 M€ de FNGIR.

Avec la loi de finances 2017, la DCRTP devient une variable d'ajustement des dotations. A ce titre, elle est réduite de 13,2%, soit -6,4 M€ selon les estimations.

De même, les allocations compensatrices de fiscalité directe (12,5 M€), elles aussi variables d'ajustement du budget de l'Etat, baissent de 3,5 M€.

○ **les compensations complémentaires des charges des AIS**

En dehors de la TICPE et de la TSCA, des participations versées par l'Etat (48 M€) ou la CNSA (94 M€) contribuent à couvrir une partie des charges transférées ces dernières années.

Le Département reçoit ainsi une participation au titre du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI). La recette perçue en 2016 s'est élevée à 16 M€ (15,4 M€ en 2015). La prévision 2017 est limitée à 15 M€ en raison du risque que fait courir la réforme de la 3^e part du fonds adoptée en loi de finances initiale pour 2017 (la 3^e part du fonds concerne l'accompagnement des politiques de retour à l'emploi, en particulier avec les contrats aidés. Les critères de répartition de cette troisième part sont modifiés par l'article 89 de la LFI pour 2017, tenant désormais compte des dépenses de RSA et du nombre de contrats aidés).

Au titre de la compensation complémentaire des allocations individuelles de solidarité (AIS), l'Etat devrait attribuer au Département la somme de 18,5 M€ sous forme de reversement des frais de gestion de la TFPB (16,8 M€ en 2016).

Enfin, le Département bénéficie d'un retour sur les sommes qui lui sont ponctionnées au titre des DMTO. Ainsi, l'attribution 2016 a été de 14,5 M€, en très forte progression par rapport à 2015 (+7,2 M€ / +100%), sous l'effet du doublement du fonds à répartir. Pour 2017, le budget est reconduit à hauteur de 14,5 M€.

En 2016, le Département a encaissé 88,2 M€ de recettes en provenance de la CNSA, un produit en très forte croissance (+13,1 M€ / +17,5%) en raison des effets notamment de la mise en œuvre de la loi adaptation de la société au vieillissement (loi ASV). Le produit supplémentaire généré par les nouveaux dispositifs aura été de 12,3 M€. Après correction, la progression des anciens dispositifs est donc limitée à 1,1%.

En 2017, sur la base des éléments communiqués par la CNSA, le produit global attendu est de 94 M€. Il se ventile en 73,2 M€ au titre de l'APA, 19,1 M€ pour la PCH et 1,7 M€ pour la MDPH. Il devra être ajusté en cours d'exercice après les notifications définitives des concours 2017 et des soldes de 2016.

➤ **Les recettes du secteur social**

Dans ce domaine, les recettes attendues s'élèvent à 97,3 M€ (+8,4 M€). Mais cette croissance doit être relativisée, car elle intègre d'importantes refacturations à l'encontre de la Métropole (6,1 M€), qui n'ont qu'un caractère exceptionnel.

Après correction, la hausse du secteur est de 2,3 M€, dont la plus grande partie tire sa source des recettes attendues du Fonds Social Européen (FSE) (4,5 M€ contre 2,7 M€ en 2016). Les importants retards 2015 – 2016 devraient se résorber cette année.

Les postes les plus importants restent les recouvrements sur les personnes du bel âge (53 M€) et les personnes handicapées (21,9 M€) en évolution de +2,6%.

➤ **Les autres activités**

Les recettes au titre des autres activités du Département représentent 23,2 M€. En raison des transferts de compétence, ce poste est fortement modifié (-18,3 M€).

La plus importante correction concerne la politique des transports. Toutes les recettes (23,1 M€ au BP 2016) sont désormais dévolues à la Région et à la Métropole.

Ensuite, 2,2 M€ de refacturations à la Métropole (effectifs et moyens généraux) viennent augmenter exceptionnellement les recettes de l'exercice 2017.

Enfin, suite à la condamnation de l'Etat dans le dossier contentieux du contingent communal d'aide sociale de la Ville de Marseille, une recette de 2,1 M€ d'intérêts de retard est provisionnée au budget 2017.

Hors ces événements, la croissance se monte à 2,8% (+0,5 M€), dont 50% concernent les participations des familles dans le cadre des ½ pension des collèges (5,4 M€).

➤ **Les autres produits de fonctionnement**

Ceux-ci représentent 5,1 M€.

B – La section d'investissement

Hors dette, les recettes d'investissement sont estimées à quasiment 60 M€, en progression de plus de 11 M€.

➤ **Les dotations**

Les dotations globalisées attendues de l'Etat en 2017 représentent 31,6 M€, en régression de 5,6 M€.

Le poste le plus important reste toujours le fonds de compensation de la TVA. Calculé sur les dépenses du compte administratif 2016 éligibles au fonds, il est, avec 22,4 M€, en baisse de 20%.

Les autres postes (dotation d'équipement des collèges, dotation globale d'équipement, produit des amendes des radars automatiques) représentent 9,2 M€ et sont en reconduction.

➤ **Les subventions reçues**

Celles-ci sont évaluées à 12,7 M€, en hausse de 5,9 M€. Le domaine routier concentre, avec les recettes des cofinancements pour les projets d'amélioration de la voirie départementale, un budget de 5,2 M€ (-1,3 M€). Nouveauté en 2017, une subvention de 7 M€ au titre du collège numérique est programmée.

➤ **Les cessions**

En 2017 un volume important de ventes est inscrit au budget (12 M€). L'avancement des opérations prévues est satisfaisant.

➤ **Les autres ressources**

Elles représentent environ 3,6 M€, dont une grande partie liée au Fonds de Solidarité pour le Logement géré de manière transitoire en 2017 pour le compte de la Métropole.

II – LES DEPENSES

Le volume des dépenses hors dette du budget 2017 représente 2.532,7 M€ en baisse de 0,11% par rapport au BP 2016 (2.535,5 M€).

A – La section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 2.031,4 M€ (994 € par habitant hors péréquation contre 892 € pour la moyenne nationale), en hausse de seulement 8,4 M€ (+0,4%) hors provisions par rapport au BP 2016.

Après correction des transferts de compétences, la variation des dépenses de fonctionnement pour 2017 est de +1,2% (+23,2 M€), concernant exclusivement le secteur de la solidarité.

➤ LES DEPENSES DE SOLIDARITE

Le budget des politiques publiques à caractère social se chiffre à 1.290,7 M€, en hausse de 21,8 M€ (+1,7%). Elles représentent plus de 64% du budget de fonctionnement et demeurent ainsi de loin le principal poste du budget.

Cette hausse de moins de 2% est rendue possible grâce aux efforts entrepris dès 2015 dans le secteur de l'insertion. Les dépenses d'insertion passent ainsi de 537,9 M€ à 530,4 M€ en 2017 (-1,4% / -7,5 M€). Ce budget permet notamment de couvrir 452 M€ d'allocations, 20 M€ de contrats d'insertion (reconduction) et 34,4 M€ d'actions d'insertion (reconduction). Les travaux engagés (insertion par l'emploi, contrôles...) ont permis de réduire le nombre moyen des allocataires de plus de 4.000, avec d'importantes fluctuations mensuelles.

Le Département en récolte les fruits dès 2016 (variation de l'allocation limitée à +0,5%). En 2017, il prévoit ainsi le maintien des crédits à hauteur du montant des allocations versées en 2016. Cela représente une économie de 5,7 M€ de BP à BP.

Si les dépenses d'insertion sont en baisse, les autres secteurs de l'aide sociale sont en nette croissance.

C'est le cas dans le domaine des personnes du bel âge (+10,8 M€, principalement suite à la revalorisation des plafonds de l'APA) ou des personnes handicapées (+15,7 M€).

Concernant strictement les allocations individuelles de solidarité, celles-ci s'élèvent à près de 737 M€ en 2017. Elles sont compensées à hauteur de 66% hors fonds de péréquation DMTO. En approche cumulée, le déficit de financement depuis l'origine est de près de 2,2 milliards d'euros.

➤ L'AMENAGEMENT, LES RESEAUX, LES INFRASTRUCTURES ET L'ECONOMIE

L'ensemble de ces secteurs mobilise un budget de 40 M€. Il est en retrait de 65,4% (-75,6 M€) et représente 2% des dépenses de la section de fonctionnement.

Cette baisse est due aux transferts de compétences en faveur de la Métropole et de la Région ainsi qu'à la perte de la clause de compétence générale. Ainsi, la politique des transports (12,9 M€), désormais sous compétence métropolitaine et régionale est quasiment limitée au transport des élèves handicapés.

Le domaine routier (11,3 M€) est le deuxième poste le plus important.

Le poste agriculture (6 M€) est en hausse de 2,2%.

Les autres politiques (tourisme, relations internationales...) sont stables ou en baisse de 5%.

➤ L'EDUCATION, LA CONSTRUCTION, L'ENVIRONNEMENT ET LA SECURITE

Ces domaines totalisent un budget de 116,1 M€, en baisse de 0,3 M€.

Au sein de la politique ressources naturelles et risques environnementaux, la participation du Département au SDIS représente 59,9 M€.

La politique relative aux collèges (49,5 M€) présente une hausse significative de 2,6% (+1,2 M€).

Cette croissance est essentiellement liée aux dispositifs «Programme collèges 100% numériques» (destiné à lutter contre la fracture numérique et à favoriser l'égalité des chances, ce programme conjugue déploiement Très haut Débit, vidéo protection, développement des usages ou encore participation au plan national numérique de l'Etat) et P.A.M.E (Participation aux actions menées par les établissements). Les actions en faveur de l'environnement (5,2 M€) sont en baisse (-0,7 M€) suite à la mise en oeuvre des lois MAPTAM et NOTRe.

➤ LA VIE LOCALE ET LA CULTURE

Les budgets des différentes dépenses facultatives de ce domaine (culture, seniors, jeunesse), soit au total 62,1 M€, sont en hausse de 1,7% (+1,1 M€). Hors le Fonds d'Aide aux Jeunes transféré à la Métropole, la hausse s'élève à 4% (+2,4 M€).

Cette hausse est essentiellement liée aux engagements du Département dans de grands projets comme Marseille capitale du sport ou encore Marseille capitale de la culture 2018.

➤ LES MOYENS GENERAUX DE LA COLLECTIVITE

Les moyens généraux de fonctionnement de la collectivité qui représentent une masse budgétaire de 392,1 M€ (19,5% des dépenses de fonctionnement), sont contenus (+0,1%).

Les dépenses de personnel (84% des moyens généraux de fonctionnement) connaissent une faible augmentation de 0,6% (1,8 M€). Après correction des transferts, la hausse est d'environ 1%.

Hors dépenses de personnel, les charges relatives aux moyens généraux (64,1M€) sont en retrait de 2,4%, soit 1,6 M€.

➤ LES DEPENSES NON FONCTIONNELLES

Les dépenses non fonctionnelles sont des dépenses qui figurent dans les postes de moyens généraux de par leur nature, mais relèvent d'autres logiques. Elles représentent 130,4 M€ du budget départemental (+58,8 M€).

Cette forte augmentation s'explique par le montant des dotations de compensation des charges transférées à la Métropole et à la Région : 55,7 M€. Hors compensation, les dépenses non fonctionnelles augmentent de 4,3% (+3,1 M€).

Ce budget est en augmentation compte tenu de la hausse attendue de la contribution aux fonds de péréquation qui passerait de 37,9 M€ à 40,8 M€, soit +2,9 M€.

Concernant les reversements au profit de différents tiers, ils représentent 11 M€ (Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille, Conseil pour l'Aménagement, l'Urbanisme et l'Environnement, Maison Départementale des Personnes Handicapées). Par ailleurs, 3,2 M€ sont programmés au titre des dépenses imprévues.

Enfin, les intérêts de la dette sont estimés à 15,3 M€ (-0,5 M€).

B – La section d'investissement

Pour 2017, les dépenses de la section d'investissement (hors dette) s'élèvent à 516,1 M€ (525,4 M€ au BP 2016). La légère baisse des crédits (-1,8%) est notamment liée à l'achèvement progressif du chantier routier de la L2, entraînant des appels de fonds moindres.

En plus de ces crédits de paiement (CP), un volume net d'autorisations de programme (AP) de près de 277 M€ est également prévu. Pour mémoire, les AP sont des engagements pluriannuels, qui se déclinent ensuite en crédits annuels (CP) correspondant aux phases des projets ou programmes concernés.

Ces mouvements d'AP se décomposent de la manière suivante :

- plus de 341,7 M€ de programmes nouveaux, destinés notamment à la réalisation des projets issus des « Etats généraux de Provence » (EGP) ;

- près de 65 M€ de réductions de programmes obsolètes ou mal évalués.

En termes de stocks, le volume des AP ouvertes à la fin de l'année 2016 s'élevait à 5.087,6 M€. Après l'adoption du budget 2017, le stock sera de 5.364,3 M€.

Sur ce total, après vote des crédits du BP 2017, il restera à financer 1,8 milliard d'euros sur les années suivantes, soit environ quatre exercices budgétaires.

➤ **LA VIE LOCALE ET LA CULTURE**

Ce domaine mobilise un budget de 176,7 M€ pour 2017. Il n'augmente pas par rapport à 2016. Il représente 34,2% des dépenses de la section d'investissement hors dette. Les AP s'élèvent à 103,2 M€.

La politique d'aide aux communes est dotée de 140 M€ de crédits et de près de 100 M€ de programmes nouveaux, conformément aux engagements de la majorité départementale.

Le principal dispositif d'aide aux communes est celui des contrats d'aménagement et de développement (65,1 M€), suivi des travaux de proximité (21 M€) et des équipements structurants (18 M€).

La politique du logement représente 22,8 M€ de crédits et 15,9 M€ d'opérations nouvelles.

Les projets culturels sont abondés de 4,3 M€ (+1,1 M€).

Les budgets alloués à la politique de la ville (8,2 M€ en crédits et 1,8 M€ en autorisations de programme) sont globalement reconduits, tandis que la vie associative enregistre une hausse de 0,5 M€, afin de soutenir les structures d'accueil de la petite enfance.

➤ **L'AMENAGEMENT, LES RESEAUX, LES INFRASTRUCTURES ET L'ECONOMIE**

Pour ce secteur, un budget de 155 M€ (30% des dépenses d'investissement hors dette) est prévu ainsi qu'un volume d'AP de 74,4 M€.

Le poste le plus important reste celui des routes avec près de 80 M€, dont 19 M€ sont notamment consacrés à la modernisation des routes et 13 M€ à la rocade L2 à Marseille.

Dans le domaine des transports, plus de 65 M€ d'opérations nouvelles sont engagées, notamment au travers du plan Mobilité issu des EGP, qui cumule d'ores et déjà 120 M€ de budget.

Les pistes cyclables, elles aussi priorisées par les EGP, voient leur budget augmenter significativement en passant de 1,2 M€ à 7,2 M€.

Enfin, les domaines de l'économie mobilisent un budget d'investissement de plus de 17,3 M€ et l'enseignement supérieur- recherche, 18,2 M€ consacrés à des projets structurants.

➤ **L'EDUCATION, LA CONSTRUCTION, L'ENVIRONNEMENT ET LA SECURITE**

Le domaine est doté de 113,4 M€ de crédits (22% des investissements hors dette) et de 37,2 M€ en AP.

La politique des collèges (93,8 M€) est de loin la plus significative en volume. Elle comprend essentiellement la construction et rénovation de collèges, le plan « collège numérique » (23,2 M€), l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les collèges (2 M€) et les subventions d'équipement aux collèges privés (1 M€).

Avec le financement des investissements du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), la sécurité est le deuxième poste de ce secteur (9,8 M€).

L'environnement représente lui aussi 9,8 M€.

➤ **L'ACTION SOCIALE ET LES SOLIDARITES**

Le secteur des affaires sociales est doté de 16,2 M€ de crédits au budget 2017. Le volume d'AP est de 34,2 M€.

Les crédits se répartissent pour l'essentiel en 9,6 M€ pour les équipements de santé, en 2 M€ pour les personnes âgées ou encore 1,6 M€ pour les structures spécialisées dans le handicap. Par ailleurs, une AP nouvelle de 30 M€ viendra soutenir la modernisation et le développement d'équipements et de bâtiments dans le domaine de la santé.

➤ **LES MOYENS GENERAUX DE LA COLLECTIVITE**

Les moyens généraux d'investissement s'élèvent à 52,5 M€ en crédits et à 27,7 M€ en AP. Ils concernent principalement les travaux sur les bâtiments départementaux (culture, solidarité-santé, routes... pour 17,6 M€). Par ailleurs 12,4 M€ sont consacrés aux acquisitions foncières. Enfin, les dépenses relatives à l'informatique (15,6 M€) augmentent de 2,6%, soit 0,4 M€.

➤ **LES DEPENSES NON FONCTIONNELLES**

En dehors du capital de la dette (49,7 M€), ce poste comprend une enveloppe pour dépenses imprévues de 1,3 M€ et une subvention d'équipement au profit du budget annexe des ports de 1 M€.

III – LES GRANDS AGREGATS

Les grands agrégats du budget 2017 font ressortir les points suivants :

A – Le maintien d'une épargne brute de 200 M€

L'épargne de gestion du budget 2017 s'élève à 226,1 M€ (+6%).

Les recettes de fonctionnement sont en légère hausse (+0,8%), atteignant 2.242,7 M€ tous mouvements réels inclus, grâce notamment au dynamisme des DMTO (l'estimation, à la hausse, de ces derniers se fonde sur les bons résultats obtenus en 2016 : +25,2 M€ par rapport à 2015).

L'ensemble des dépenses de fonctionnement (hors les intérêts de la dette) sont contenues à +0,3% de hausse en lien direct avec la poursuite des efforts de gestion, atteignant 2.016,6 M€.

Après intégration des intérêts, l'épargne brute 2017 s'élève à 211,3 M€, en progression de plus de 6% par rapport à 2016.

Le remboursement de capital de dette se chiffre à 49,7 M€ en 2017, les charges financières étant de 14,8 M€ (pour mémoire, encours de dette au 01/01/2017 : 727,9 M€).

L'épargne nette est de 161,6 M€.

B – Une capacité d'investissement préservée

Dans un contexte toujours contraint (perspective d'un nouveau fléchissement de l'investissement des Départements en 2017), la collectivité départementale confirme sa forte volonté en termes d'investissements productifs : le volume des dépenses d'investissement hors dette est de 516,1 M€.

Les recettes d'investissement hors dette atteignent 59,9 M€.

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 456,2 M€, couvert pour plus de 35% par l'épargne nette de 161,6 M€ dégagée par la collectivité.

Le solde représente l'emprunt inscrit pour le budget 2017, soit 294,5 M€ (-32,8 M€ par rapport au BP 2016).

Au regard des objectifs que la collectivité s'est fixés, en matière d'investissement comme de maîtrise des grands équilibres, les levées de fonds 2017 sont estimées entre 150 et 200 M€.

Fin 2017, l'endettement départemental devrait représenter 415/440 €/habitant et 3,3 années de solvabilité, permettant ainsi au Département de rester en-deçà des moyennes nationales, conformément à son objectif.

II. LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2017

Au 1^{er} janvier 2017, le stock de dette du Département représentait 729,7 M€, dont 133 M€ levés en 2016 : la dette par habitant s'élève à 358 €, en-dessous de la moyenne nationale (départements de métropole hors Paris) qui atteint 541€. Elle représente moins de 33% des recettes de fonctionnement.

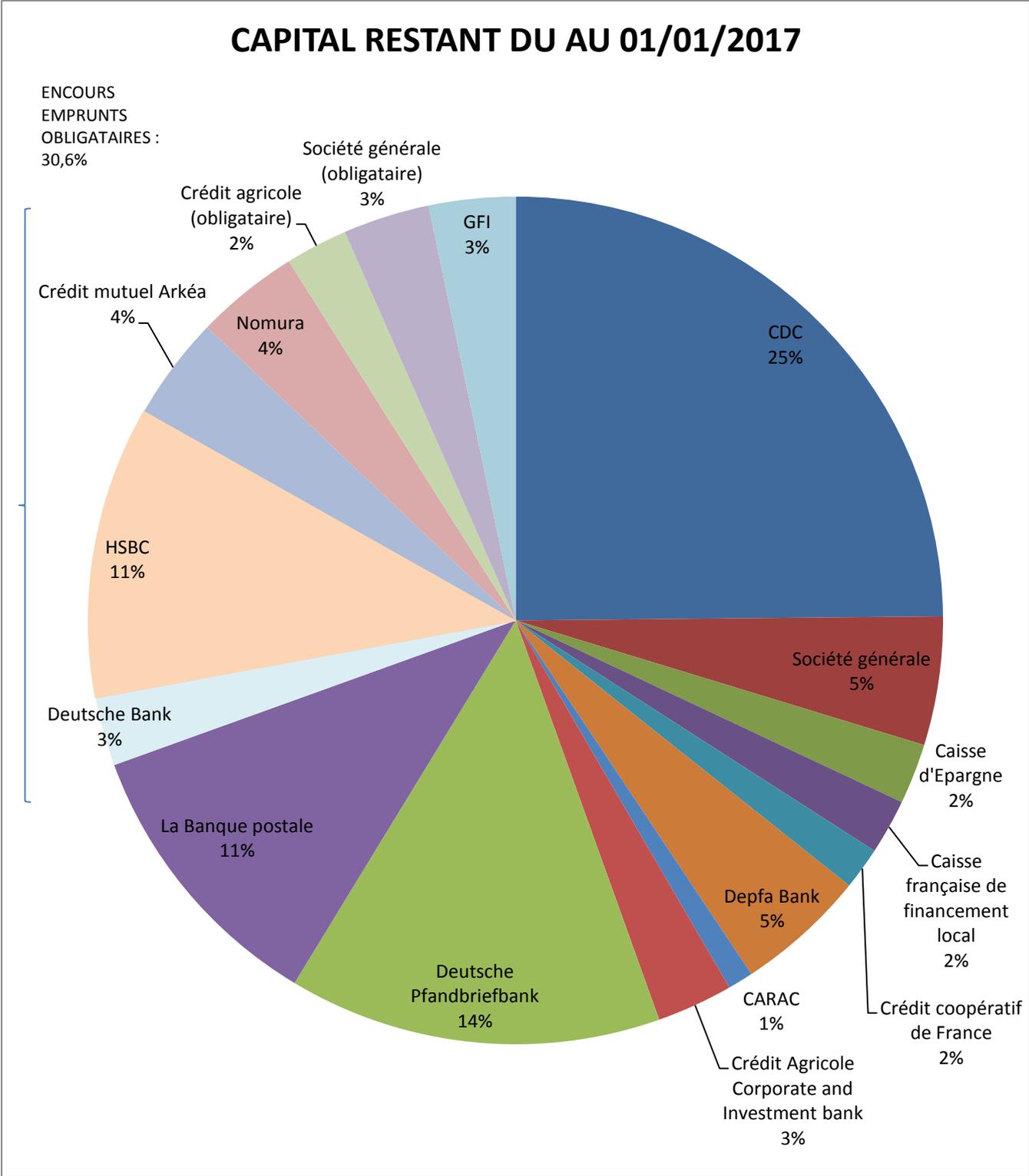
Fin 2016, l'encours de dette sous forme obligataire et dans le cadre du programme EMTN de la collectivité, se chiffre à 223 M€ (selon différentes maturités).

En 2016, le Département s'est acquitté de 71,5 M€ d'annuités, et a saisi une opportunité de réduire la charge de sa dette avec le remboursement par anticipation d'un emprunt souscrit auprès du Crédit coopératif (8,9 M€), conduisant à une économie de 700 K€ de frais financiers.

Le financement de l'exercice 2016 a conduit à la levée de 133 M€ d'emprunts :

- trois prêts contractés auprès de la CDC (58 M€) ;
- un prêt souscrit auprès de la Banque postale (40 M€) ;
- trois emprunts obligataires (15 et 10 M€ auprès de GFI Securities Limited et 10 M€ auprès de NOMURA, soit un total de 35 M€).

Répartition du capital restant dû au 01/01/2017 (en pourcentage du capital restant dû).



La structure de dette au 1er janvier 2017 se répartit de la façon suivante :

- 53,9 % de taux variable ;
- 46,1 % de taux fixe.

et plus précisément :

- 69,4% de l'encours concernent des emprunts bancaires ;
- 30,6% de l'encours concernent des emprunts obligataires.

Le taux d'intérêt moyen de l'encours de dette est de 1,95% (2,09% au 01/01/2016).

Responsabilité du supplément au Prospectus de Base

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément au Prospectus de Base

Au nom de l'Emetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Marseille, le 24 avril 2017

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Hôtel du Département
52, avenue Saint-Just
BP 56
13256 Marseille Cedex 20

Représenté par : Alain GAGLIANO
Directeur des Finances



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°17-171 en date du **24 avril 2017** sur le présent supplément au prospectus de base. Ce supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du prospectus de base, tel que complété par ce supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.

